

26 septembre 2018

Rapport de la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication chargée d'examiner la motion du 24 avril 2013 de M^{mes} et MM. Sarah Klopmann, Yves de Matteis, Mathias Buschbeck, Virginie Studemann, Nicole Valiquer Grecuccio, Vera Figurek, Morten Gisselbaek, Grégoire Carasso, Pascal Rubeli, Marie Barbey, Sophie Courvoisier et Mireille Luiset: «Une nouvelle vie pour le site horticole de Beaulieu».

Rapport de M^{me} Hélène Ecuyer.

Cet objet a été renvoyé à la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication le 28 septembre 2015. La commission s'est réunie le 8 octobre 2015 sous la présidence de M^{me} Sophie Courvoisier, ainsi que les 4 mai et 1^{er} juin 2017 sous celle de M^{me} Olga Baranova, pour l'étudier. Les notes de séances ont été prises par M. Vadim Horcik et M. Jorge Gajardo, que la rapporteuse remercie pour la qualité de leur travail.

Rappel de la motion

Considérant que:

- suite au déménagement du Service des espaces verts (SEVE) en 2008, une grande partie du site horticole a été libérée;
- l'association «collectif Beaulieu» a proposé en 2010 à la Ville de Genève un projet de réaffectation des espaces libérés;
- l'association «collectif Beaulieu» est composée des huit associations suivantes: les Artichauts, Pré en Bulle, Semences de Pays, les Abeilles citadines, le Bocal, AOC, Indigo et les Galinettes urbaines;
- les activités et événements organisés depuis 2010 par les différents acteurs du lieu ont suscité beaucoup d'intérêt et ont permis d'établir une continuité constructive et dynamique sur le site;
- ce projet est cohérent avec l'histoire et l'architecture du site, ainsi qu'avec les activités du SEVE dans la partie que le service continue d'utiliser;
- ce projet vise à développer l'agriculture de proximité et la nature en ville; à créer un espace polyvalent et de rencontre avec des activités socioculturelles et ouvert aux initiatives des habitant-e-s;
- dès 2010, un processus de consultation a été engagé entre les associations, les habitants du quartier et la Ville de Genève;
- l'enthousiasme exprimé par les habitant-e-s pour ce projet est grand;

- ce projet répond aux besoins actuels en accueil et encadrement des enfants et adolescent-e-s dans le secteur, qui augmentera encore suite à l'introduction du concordat HarmoS;
 - les différentes structures d'accueil des secteurs Servette-Grand-Pré-Montbrillant sont saturées;
 - le nombre d'adolescent-e-s dans le quartier a fortement augmenté depuis l'ouverture du cycle d'orientation Montbrillant, qui accueille environ 900 élèves;
 - ce projet s'adresse à toutes les générations et à toutes les cultures,
- le Conseil municipal invite le Conseil administratif à:
- permettre une gestion associative d'une partie de la ferme et du site horticole de Beaulieu (serres, rempotoir et couches extérieures) assurée par l'association «collectif Beaulieu» et régie par une convention négociée avec toutes les parties en présence;
 - mettre également à disposition dès à présent une partie de la ferme à l'association «collectif Beaulieu», afin que se déroulent de façon régulière des activités pour les habitant-e-s, et en particulier les activités pour les enfants de 6 à 12 ans, en lien avec l'introduction du concordat HarmoS;
 - réintroduire la rénovation d'une partie de la ferme et du site horticole de Beaulieu dans le plan financier d'investissement.

Séance du 8 octobre 2015

Audition de M. Morten Gisselbaek, motionnaire

La présidente accueille M. Gisselbaek, et lui donne la parole pour présenter la motion.

M. Gisselbaek remercie la commission et présente le site horticole de Beaulieu comme étant un lieu très fréquenté, où les gens sont très actifs. Il explique qu'entre 2013 et aujourd'hui, de nombreux événements s'y sont déroulés, et une pétition a été lancée. Cette pétition, renvoyée à la commission des pétitions du Conseil municipal, est toujours en attente du rapport. Il ajoute que le collectif Beaulieu a toujours été très actif et a obtenu de la Ville de Genève des autorisations pour développer ses activités.

Il rappelle qu'à l'époque, le collectif Beaulieu était composé de huit associations et qu'il en compte onze aujourd'hui. Elles occupent les lieux et y font un travail remarquable pour les animer. Les écoles et le cycle d'orientation, le parascolaire et les familles du quartier y participent. La bonne ambiance qui y règne est due en grande partie à toutes ces associations et à l'engagement de leurs

membres, mais également à Pré en Bulle, maison de quartier qui a pour tout local un bureau. Toutes ses activités sont extra-muros. Il ajoute qu'en 2001 M. Manuel Tornare avait proposé la villa Baulacre comme maison de quartier. Cette proposition avait été repoussée pour diverses raisons. Il explique qu'il y a eu de nombreux débats concernant la maison et sa destination et que le projet de rénovation était d'environ 4 millions de francs, trop cher pour certains. Il rappelle que le but de la motion est de rendre possible une gestion associative d'une partie de la ferme. La partie villa, ancienne propriété des Sellon, a été rachetée par la Ville en 1939. La mise à disposition d'un local sur ce site permettrait de créer des activités, dans ce quartier qui manque de structures destinées à répondre aux besoins des enfants de 6 à 12 ans. Les activités actuelles sont animées principalement par l'association Pré en Bulle. Il précise que ce quartier présente une des plus fortes concentrations d'enfants de la ville, voire du canton; en effet, les écoles environnantes regroupent plus de 1300 enfants.

Un autre point de la motion concerne la réintroduction de la rénovation d'une partie de la ferme et du site horticole de Beaulieu dans le plan financier d'investissement. Il signale à la commission que les services de M. Pagani travaillent sur l'estimation des coûts pour un crédit d'étude dont le calendrier annoncé aux membres du collectif propose que d'ici à 2019 un éventuel budget pourrait être voté par le Municipal suivi d'une autorisation de construire qui pourrait aboutir en 2023.

Le collectif a déjà travaillé sur l'idée de créer un lieu provisoire, «la Buissonnière», en collaboration avec la Haute école du paysage, d'ingénierie et d'architecture (HEPIA) afin de créer des projets; un début de projet a été mis en place et les membres se sont lancés dans la recherche de financement. Ils ont demandé l'autorisation à la Ville de Genève de poser un bâtiment provisoire, mais la réponse a été négative, toute construction étant impossible dans le parc.

Il propose que la commission auditionne les membres de l'association afin qu'ils défendent leur projet et les différentes activités. Selon lui, il est important que la Ville soutienne ce genre de démarche citoyenne.

La présidente remercie M. Gisselbaek pour sa présentation et passe aux questions des commissaires.

Un commissaire, se référant à la motion qui date de 2013, aimerait savoir quelle est l'évolution de ce dossier, si les bâtiments sont restés vides et si les associations ont pu faire quelque chose.

M. Gisselbaek répond qu'il n'y a pas eu d'évolution et que la situation est toujours la même, mais que les activités se sont développées.

Ce même commissaire demande quelles sont les activités des associations membres du collectif Beaulieu.

M. Gisselbaek décrit les différentes activités des associations telles que la distribution de semences d'anciens légumes, la production de colorants à partir de plantes, la production de miel, un élevage de poules et des activités relatives à la maison de quartier. Il ajoute que des petits lopins de terre sont mis à la disposition des habitants et écoles du quartier afin qu'ils puissent y cultiver quelques légumes et plantes aromatiques. Certaines associations sont subventionnées, notamment Pré en Bulle et les Artichauts. Le but de cette motion n'est pas une demande de subvention, mais de permettre à ces associations de développer leurs activités dans ces lieux. Il rappelle que ces activités sont destinées aux écoles primaires et au cycle d'orientation de Montbrillant, au parascolaire, au périscolaire et à tous les habitants du quartier.

Un membre de la commission aimerait connaître le coût estimé de la rénovation d'une partie de la ferme.

M. Gisselbaek ne peut donner de chiffre, car les services de M. Pagani estiment les rénovations non pas d'une partie, mais de l'ensemble de la ferme. Il pense que c'est grâce à l'accueil favorable en commission que les services de M. Pagani se penchent aujourd'hui sur ces coûts. Il signale qu'à l'époque, l'estimation était de 4,4 millions pour l'ensemble: la maison Beaulieu et la ferme de Beaulieu. Il explique que l'ouverture de l'école de Chandieu, à proximité, va également influencer le développement des activités dans ce quartier.

Pour répondre à un commissaire qui souhaiterait avoir des précisions concernant le statut du collectif Beaulieu, M. Gisselbaek explique que c'est un collectif «léger», car chacun est actif dans son association. Il précise qu'il y a 11 associations qui travaillent ensemble, regroupées sous le nom de collectif afin de faire des demandes groupées et précise qu'elles n'ont pas toutes le même statut. Il prend pour exemple la maison de quartier Pré en Bulle qui est gérée par des animateurs professionnels. Il cite aussi Solemyo, qui fabrique des fours solaires. Le collectif est organisé et permet aux associations de collaborer même si certaines sont moins structurées que d'autres.

Il signale que le SEVE occupe toujours une partie des lieux et qu'il collabore avec les associations. Les locaux non occupés par celui-ci suffiraient aux activités du collectif.

Un commissaire aimerait savoir si les habitants des immeubles voisins, inquiets par les projets de transformations et par la création d'une maison de quartier, projets proposés par M. Manuel Tornare à l'époque, sont aujourd'hui intégrés à la vie du quartier.

M. Gisselbaek répond que la population du quartier a évolué et qu'il y a aujourd'hui beaucoup de familles avec des enfants. Il précise que c'est un lieu très fédérateur, engendrant peu de nuisances.

Un autre commissaire aimerait savoir ce qu'il advient de la production des associations.

M. Gisselbaek explique les associations où les gens cultivent leurs légumes pour leur propre consommation et qu'il existe également des points de vente; rien n'est gaspillé.

L'association Solemyo a des locaux à la rue des Gares et se déplace dans le parc pour faire des démonstrations de cuisson, par exemple des légumes cultivés sur place. Il précise que les motionnaires et le collectif Beaulieu sont prêts à faire parvenir à la commission les documents sur leur projet de bâtiment provisoire «La Buissonnière».

Discussion et vote

La présidente ouvre la discussion et donne la parole à un commissaire qui propose d'auditionner le collectif Beaulieu, sur place, afin que celui-ci puisse présenter les différentes activités et ce qu'il souhaite développer ainsi que l'évaluation des besoins. La présidente appuie cette demande, vu le temps écoulé depuis le dépôt de cette motion. Il est important que le collectif Beaulieu puisse exposer sa situation actuelle.

La présidente soumet au vote de la commission l'audition du collectif Beaulieu.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité de la commission.

L'audition du collectif Beaulieu est acceptée à l'unanimité.

La présidente soumet au vote de la commission le déplacement de la commission sur le site horticole de Beaulieu.

Par 12 oui (2 EàG, 4 S, 1 Ve, 1 DC, 1 LR, 2 MCG, 1 UDC) et 2 abstentions (LR), la proposition est acceptée.

Séance du 4 mai 2017

Audition du collectif Beaulieu et visite du site horticole

Les commissaires sont accueillis par M^{mes} Odile Brunier, membre de l'association «Abeilles citadines», Hélène Wüthrich Hom, animatrice à Pré en Bulle, et par M. Matthias Gudinchet, membre de l'association «Les Artichauts». Tous sont membres du collectif Beaulieu. Un dossier est distribué aux commissaires, puis la commission se rend à l'extérieur, sur le site horticole.

La présidente explique que l'objectif de cette visite, votée avant sa présidence, est de comprendre l'évolution de la situation depuis le dépôt de cette motion pour faire avancer ce dossier.

M. Gudinchet propose de développer quelques éléments de contexte.

Le parc de Beaulieu appartient au domaine privé et public de la Ville de Genève. Le site horticole est utilisé par le SEVE comme base logistique et comme zone de production de plantons pour les fleurs des parcs de la Ville. Ce site a été partiellement désaffecté en 2007. Il rappelle que les Espaces verts ont stoppé les activités de plantons sur le site ainsi qu'au site de La Grange pour les déplacer à Vernier et aux Bornaches.

Il poursuit et explique que les serres ainsi que les couches horticoles restent vides. Il note que la base logistique est encore utilisée.

Il donne ensuite quelques informations concernant les bâtiments et explique que le rempotoir est laissé entièrement vide en 2007. Puis, progressivement, le SEVE en reprend la partie supérieure pour en faire une extension des bureaux.

Lors de la désaffectation, en 2007, deux acteurs se retrouvent sur ce site, d'une part la maison de quartier Pré en Bulle qui, comme il l'explique, ne dispose presque d'aucuns locaux. Et d'autre part l'association Les Artichauts qui a été intéressée par l'outil de production que représentaient les serres présentes sur le site.

Il rapporte qu'en 2007, la communication officielle de la Ville de Genève souhaite faire de ce site un skate-park. Il poursuit et explique que ce projet provoque une levée de boucliers. Il rapporte également qu'une réunion des différents services administratifs concernés, sous la direction de M. Kanaan, au printemps 2008, a permis aux acteurs concernés de rejeter l'idée du skate-park.

De fait, le site reste sans affectation. Il explique que l'association Les Artichauts a commencé la production et qu'ils ont rapidement travaillé avec la maison de quartier Pré en Bulle autour d'activités hors murs, orientées sur les questions d'agriculture dans la ville. Autour de ce concept se sont agrégés de nombreux autres projets tels que celui de produire des semences, des abeilles et également avec les Unités d'action communautaire (UAC), qui ont organisé des activités de plantages dans la partie supérieure du parc.

Peu de temps après ces événements le collectif Beaulieu s'est créé comme faitière, qui regroupe de nombreuses associations et de nombreux projets.

Concernant Les Artichauts, il explique qu'elle s'est créée autour des potentialités du site et qu'elle est issue du milieu des coopératives d'agriculture de proximité. En effet, l'association s'est intéressée à l'outil de production de plantons, avec pour objectif de produire des plantons pour les coopératives. Il ajoute que ces coopératives effectuent un travail de proximité, puisqu'elles proposent des produits qui ont poussé à Genève.

Il précise que ces dernières ne pouvaient pas produire leurs plantons et étaient obligées de se fournir avec des produits, certifiés bio, mais produits à l'étranger.

D'autre part, il explique que l'association souhaitait mettre à disposition un jardin de cueillette à un public plus large avec l'idée de mettre en avant la réalité de l'agriculture et de renouer un lien plus affectif autour de la question de la consommation.

Il souligne que cette idée a rencontré un vif succès, et que cette démarche est un lien entre les générations et les origines diverses des personnes qui se rencontrent autour de ces jardins.

Un troisième axe visé par l'association était de pouvoir proposer des activités pour les enfants.

En plus, ils se sont aussi lancés dans la vente directe de plantons au public en constatant une forte demande pour les variétés anciennes ou bio.

Il explique qu'entre les activités agricoles et socioculturelles, une réelle vie de quartier s'est développée autour de ce lieu.

Concernant le concept politique, il explique que la Ville a souhaité l'utiliser et le rénover. Ils ont été invités à participer aux réflexions sur ce sujet, lors desquelles il a été question de réaménager le bâtiment du rempotoir. Ensuite, plusieurs propositions ont été faites afin de pouvoir rendre la surface plus efficiente et polyvalente, en mettant en avant des activités socioculturelles. Il ajoute que depuis quelques années, le collectif entretient une activité de buvette, sur mandat du département de la cohésion sociale.

Il explique qu'il y aurait également un redimensionnement des activités agricoles, en enlevant par exemple les maçonneries et les couches pour augmenter les surfaces. Il ajoute que la motion et la pétition ont été déposées suite à une situation de blocage apparue aux alentours de 2012. Il y avait alors un groupe de travail, entre les différents services concernés, dans quatre départements, n'ayant pas les mêmes intérêts, préoccupations et agendas. Les questions de gouvernance future, d'un espace qui n'existait pas encore ont posé problème ainsi qu'un manque de collaboration. En effet, le collectif Beaulieu, étant composé de nombreuses personnes, avait de la peine à fonctionner dans un groupe de travail sans référent, dans le cadre de cette collaboration interservices. C'est à ce moment-là que le collectif s'est mobilisé afin d'avoir une certaine visibilité politique et médiatique autour de cette motion et de cette pétition afin de savoir comment les choses allaient avancer.

Suite au dépôt de la pétition, il rapporte qu'ils ont été auditionnés par la commission des pétitions et ils ont constaté qu'au niveau des autorités, la situation semblait stagner. Ainsi, il rapporte qu'ils ont interpellé le Conseil administratif afin d'avoir un répondant sur ces questions.

La convention liant le collectif avec les services sociaux a été modifiée, ce qui implique qu'aujourd'hui le groupe de travail est sous la direction du SEVE. Il

rapporte que de l'avis général, ils estiment que le SEVE sera plus enclin à mener les discussions, sachant que la zone est en partie sur son territoire.

La présidente aimerait savoir si à l'heure actuelle, ils en sont encore au stade du groupe de travail ou si une déclaration avait été faite de la part du Conseil administratif.

M. Gudinchet répond que le Conseil administratif a déclaré que le groupe de travail serait mené par le SEVE. Il précise que cela leur convient puisqu'ils partagent déjà une partie du site avec ces derniers.

Il précise que depuis, une réunion a eu lieu avec le responsable du groupe de travail et que cette dernière a été constructive; ils en sont au stade de la demande d'un crédit d'étude.

M^{me} Wüthrich Hom signale que dans le dossier qui a été distribué aux commissaires se trouve un plan pour la discussion. Il représente les propositions de l'architecte du patrimoine bâti afin de trouver une solution qui convienne à la fois aux activités du SEVE et celles du collectif Beaulieu ainsi qu'au projet proposé en 2011.

Un commissaire remarque que la motion est interpartis. Il suppose donc que la plupart des groupes partagent l'avis qu'elle véhicule. Cependant, comme elle date de 2013 il aimerait connaître l'état de cette dernière vis-à-vis de la situation et de leurs souhaits.

M^{me} Brunier répond que les attentes sont les mêmes. Elle explique que le projet de base n'a pas changé.

Ce même commissaire souhaiterait savoir qui paie l'entretien des serres et si la Ville participe à l'heure actuelle ou si l'entretien est autogéré au niveau des associations.

M. Gudinchet répond que la convention stipule que la barrière partage le site. Ce qui se situe en dessus appartient au SEVE et en dessous au collectif à l'exception de la serre n° 7. Il explique que l'entretien du bas revient au collectif à l'exception de la parcelle appartenant à l'association Graines de Ville, qui appartient au collectif, mais a un arrangement de dépendance vis-à-vis des UAC. Il explique également qu'il y a de nombreux arrangements au quotidien et remarque que la collaboration avec le SEVE se passe bien. Concernant l'entretien du bâtiment, il signale que le rempotoir n'est plus chauffé et précise qu'une partie du bâtiment a été réaménagée par le SEVE afin d'y placer des bureaux.

Concernant les serres, il dit que c'est l'association Les Artichauts qui s'occupe de leur entretien. En cas de dégâts ou de casse, il précise que les serres appartiennent à la Ville et que cette dernière est assurée.

Il rappelle qu'il y a de nombreux arrangements, mais il souligne que cela n'est pas encore régi par une convention.

M^{me} Wüthrich Hom ajoute qu'il existe des subventions pour des projets très précis. Elle donne l'exemple des nombreuses activités qui ont lieu en été.

M. Gudinchet précise qu'il existe un agenda ponctuel du collectif. A l'intérieur du collectif, les associations ont un budget d'association autonome et la maison de quartier Pré en Bulle reçoit des subventions annuelles ainsi que des salaires payés par la Fondation genevoise pour l'animation socioculturelle (FASe). Il explique que l'association Les Artichauts est en grande partie autofinancée, et reçoit, de manière ponctuelle, une subvention de l'unité Agenda 21. Il fait remarquer que, depuis de nombreuses années, ils souhaiteraient avoir une ligne au budget et qu'ils n'ont pas encore reçu de réponses favorables à ce jour.

Il souligne que leur but est de ne plus avoir de subvention et ainsi de pouvoir devenir autonomes, mais que plus l'association s'agrandit, plus les charges augmentent, ce qui éloigne la perspective d'un fonctionnement complètement autonome. Il explique que c'est dans ce sens qu'ils souhaiteraient pouvoir établir une convention afin de faciliter les relations avec les services administratifs concernés. Il note qu'ils ont l'impression de dépenser beaucoup d'énergie pour finalement percevoir de petites sommes. La subvention est en moyenne de 20 000 francs. Il remarque qu'il y a eu d'importantes aides de mécénat privé pour les premières années.

M^{me} Wüthrich Hom précise qu'environ 5000 francs sont utilisés annuellement pour des actions de communication, des activités qui ont lieu à Beaulieu, etc.

M. Gudinchet signale que le fonctionnement transversal du collectif n'est pas financé et que personne au sein du collectif n'est chargé de la communication, du fonctionnement interne et des relations avec les services de la Ville de Genève. Il remarque que cela aiderait grandement le collectif, mais comme ce dernier n'a pas de budget propre et que les associations n'ont pas les moyens de payer un salarié, ce poste ne peut pas être créé.

Un commissaire aimerait avoir plus de détails sur la population qui vit aux alentours de ce parc et aimerait savoir si la demande de bâtir de plus grandes serres provient du collectif ou de la Ville de Genève.

M^{me} Wüthrich Hom précise que c'est un lieu de passage pour les enfants et les adolescents qui fréquentent les écoles situées dans le quartier et qu'il y a de nombreuses demandes qui proviennent des quartiers situés plus haut.

M. Gudinchet précise que les lieux ont une topologie ainsi qu'une géographie intéressantes. En effet les écoles adjacentes sont à proximité et accessibles. La population environnante présente une grande diversité et une grande richesse.

Concernant les serres, il explique qu'il y a six serres basses en mauvais état et difficiles à utiliser. Il y a ensuite une grande serre, tout aussi peu pratique et finalement la dernière serre, exploitée par le SEVE. Dans le projet de redimensionnement du centre logistique du SEVE, les deux grandes serres seraient détruites afin de pouvoir laisser de la place pour les véhicules. Il poursuit et explique que la Ville a proposé alors de construire, à la place des six petites serres, deux grandes serres communicantes et rappelle que le rempotoir n'étant pas chauffé, il est difficile de pouvoir accueillir des activités en hiver.

La demande vient des bénéficiaires et il tient à signaler qu'il estime regrettable de détruire les deux serres du haut, qui mériteraient d'être rénovées et maintenues.

Un commissaire aimerait savoir s'ils font des recherches sur ce site. Il aimerait également savoir combien de personnes sont présentes en tant que responsables du site. De plus il rapporte que les cardons genevois sont une espèce menacée.

M. Gudinchet répond qu'ils faisaient des plantons, ce qui nécessite une certification bio afin de pouvoir collaborer avec les maraîchers régionaux certifiés bio. Ils se sont donc orientés vers des espèces indigènes et ajoute qu'une association s'est développée autour de ce projet afin de pouvoir sélectionner des espèces locales. Il explique qu'il y a eu un travail de conservation, mais aussi un travail de sélection et d'amélioration et la découverte de nouveaux produits et espèces.

M^{me} Brunier signale qu'il n'y a pas de salarié dans l'association Abeilles citadines. Elle gère un rucher. Elle prête également ses ruches à l'HEPIA dont les étudiants utilisent les pollens ou étudient des coléoptères. Elle explique que ces activités s'axent autour du prêt de matériel.

Un commissaire aimerait savoir quelle est la position de la maison de quartier vis-à-vis de ce projet.

M^{me} Wüthrich Hom explique qu'il y a un comité d'habitants dans lequel se trouvent quatre amateurs socioculturels. Ils ne disposent que d'un bureau. Elle souligne que depuis vingt ans, ils développent des activités ponctuelles avec des triporteurs, des fêtes et activités qui occupent différents espaces du quartier, animent des places et qu'ils ont un projet d'animation sur toute l'année, pour tous les publics, des personnes âgées aux enfants.

Elle précise que leur budget est limité.

Elle résume l'historique du projet. Ce projet, qui date de 1997, proposé par la Ville à l'association Pré en Bulle consistait à l'époque à mettre à disposition la maison, occupée par le SEVE, située à Beaulieu. Finalement, le budget n'étant pas suffisant pour rénover la maison Beaulieu, la proposition n'a pas abouti elle explique que suite à l'implantation du cycle et la venue de nombreux élèves, une

proposition a été faite afin de pouvoir mener des activités sur le site de Beaulieu, ce dernier étant central dans le quartier et proposant un espace où ces activités pouvaient avoir lieu. De fait, elle signale qu'ils ont rejoint le projet du collectif Beaulieu afin de pouvoir proposer des activités socioculturelles et des activités plus agricoles.

Elle remarque que l'avancement des travaux de rénovation est en cours. Cependant, au vu de la demande concernant l'activité de maison de quartier, elle relève qu'ils n'arrivent pas à obtenir du temps du travail pour pouvoir accueillir plus d'enfants et qu'une motion a été votée, concernant un projet pour des activités pour des enfants. Ce projet, la Buissonnière, pourrait proposer un accueil enfant, sur un site dédié à l'agriculture de proximité pour faire le lien entre les activités du site et la demande des habitants du quartier.

M. Gudinchet précise que les activités qui ont lieu sur le site sont faites en extérieur. La salle à disposition est le rempotoir, mais ce dernier n'est pas chauffé. M^{me} Wüthrich Hom revient sur le fait que les activités sont saisonnières, dues aux contraintes qu'imposent les locaux.

Une commissaire aimerait savoir s'il y a souvent des déprédations.

M. Gudinchet répond que de nombreuses personnes traversent le parc, et qu'il y a parfois des vols, des déchets et des carreaux cassés.

Cette même commissaire demande si les élèves peuvent venir manger dans le parc ou sur le site.

M. Gudinchet répond que les grilles de la partie inférieure ne sont pas fermées. Cependant, les interactions sont différentes, car il y a des cultures et il constate que les adolescents s'y intéressent.

M^{me} Wüthrich Hom rapporte qu'il y a une réelle mission éducative. Elle explique qu'il y a d'anciens étudiants qui viennent les aider de temps à autre et que ces derniers se sont appropriés ces lieux.

M. Gudinchet ajoute que des outils sont volés et certains déchets retrouvés dans les plantes, mais il nuance et explique que vu la localisation du parc, il n'est pas étonné d'un tel constat

Un commissaire aimerait savoir quelles sont les activités du SEVE sur le site.

M^{me} Wüthrich Hom répond qu'il y a des vestiaires, des salles de pause, des bureaux et des locaux de stockage ainsi que des parkings. C'est un pôle logistique.

M. Gudinchet explique que le SEVE utilise les serres, l'orangerie ainsi que la partie supérieure du rempotoir.

Un commissaire aimerait savoir si le besoin d'un espace pavillonnaire était avéré.

M^{me} Wüthrich Hom l'informe qu'il s'agirait d'avoir la possibilité d'accueillir les activités de manière plus conséquente. De plus, suite à la motion concernant la Buissonnière, elle pense que le Conseil administratif devrait mener une réflexion sur l'avenir d'un pavillon ou d'une structure sur le site.

Un commissaire rapporte avoir eu connaissance du fait que le SEVE, lorsqu'il quittait le lieu, devait le quitter pour de bon.

M^{me} Wüthrich Hom rappelle qu'au début, en effet, le SEVE était censé quitter le site comme lieu de production.

La commission visite les lieux. Une fois la visite terminée, la présidente remercie les membres du collectif Beaulieu pour leurs explications et la visite.

Séance du 1^{er} juin 2017

Discussion et vote

La commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication reprend l'étude de la motion M-1078, dont elle a traité précédemment aux séances du 8 octobre 2015 et par la visite du site le 4 mai 2017.

Un commissaire du Parti socialiste se dit quasiment scandalisé par le traitement subi depuis une vingtaine d'années par les associations actives dans le parc Beaulieu. Il rappelle que le SEVE devait quitter les serres de Beaulieu en l'an 2000, dans la foulée de la construction de nouvelles serres aux Bornaches. Il était alors prévu que le SEVE libère les serres et les locaux afin de laisser la place aux associations. Il constate que le SEVE investit peu à peu à nouveau le site. Dans le même temps, les associations s'en font sortir et sont laissées dans la précarité. Afin de clarifier une situation qu'il juge incompréhensible et anormale, il suggère d'auditionner le SEVE et son magistrat responsable.

Une commissaire d'Ensemble à gauche partage cet avis. Ce dossier traîne depuis très longtemps. Elle explique que les locaux du SEVE devaient être affectés aux loisirs des enfants du quartier, où il n'y avait rien entre la maison de quartier des Asters et Montbrillant, à l'exception de quelques espaces extérieurs et une petite salle. Aujourd'hui, il n'y a toujours rien. Entre-temps, la Ville et les habitant-e-s ont fait des petits jardins à titre d'essai, pour des périodes de deux ans, dont ont profité notamment les classes des écoles environnantes, mais les gens veulent des solutions pérennes. Elle pense que si les locaux pour jeunes n'ont pas été réalisés, c'est en partie à cause des oppositions inspirées par la peur des jeunes, venant de personnes qui ne voulaient pas de tels équipements à

proximité des habitations. En l'absence de projet, les lieux sont restés en l'état et le SEVE a continué à y faire des cultures dans les serres. Quant aux Bornaches, on ne sait pas bien ce qui s'y passe. Elle rapporte que plusieurs associations sont présentes à Beaulieu; certaines collaborent avec le SEVE. Il serait bon de clarifier les choses, savoir qui fait quoi et qui demande quoi.

La présidente signale, à l'attention des commissaires qui n'ont pas assisté à la visite du parc Beaulieu, qu'un accord sur des locaux d'accueil et sur les serres a été conclu entre le SEVE et le collectif Beaulieu.

D'autres commissaires ne voient pas la nécessité de faire d'autres auditions. Les membres du collectif ont bien exprimé leurs besoins et montré le travail effectué. Il propose de voter cette motion et d'aller de l'avant.

La présidente pense aussi que le magistrat et ses services ne diront rien d'autre que ce qui a déjà été dit. Elle demande aux commissaires qui demandaient cette audition s'ils maintiennent cette demande. Les commissaires concernés disent être d'accord de la retirer, mais restent prudents, car cette situation dure depuis plus de vingt ans.

La présidente, en l'absence de commentaires, soumet la motion M-1078 au vote de la commission.

Par 11 oui (2 EàG, 4 S, 1 Ve, 2 DC, 1 LR, 1 UDC) et 2 abstentions (LR, MCG), la motion est acceptée.

Annexes (à consulter sur internet):

- plan de site
- rapport d'activités 2016 du collectif Beaulieu